

/BA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-303 du 28 Septembre 1987

chargeant le Camarade Edouard  
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé de  
l'Intérieur, de la Sécurité Publique  
et de l'Administration Territoriale  
de l'intérim du Camarade Mohamed  
Souradjou IBRAHIM, Ministre Délégué  
auprès du Président de la République,  
Chargé du Plan et de la Statistique,  
pour compter du 18 Septembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 18 Septembre 1987 le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Septembre 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC : 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2  
MISPAT-MPS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chan-3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-